

Vendredi 1^{er} mars 2019

PÉRIMÈTRE DE LA RUE D'AUBAGNE :

Les experts ont remis leur rapport à Jean-Claude GAUDIN, Certains immeubles vont être expropriés

Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, a reçu ce vendredi 1^{er} mars 2019 à 15h, dans son bureau, le rapport de synthèse du collège d'experts (*) missionné à la suite des effondrements des immeubles situés aux 63, 65 et 67 de la rue d'Aubagne (1^{er} arrondissement).

Ce collège pluridisciplinaire avait pour objectif d'accompagner la Ville dans le cadre des opérations de secours, de sécurisation des bâtiments et de la récupération d'effets personnels, ainsi que le déménagement et la réintégration définitive des logement évacués dans le périmètre de la rue d'Aubagne.

Ce document détaille ainsi toutes les actions menées par la Ville depuis le drame du 5 novembre 2018 :

- **le périmètre de sécurité** : proposé par le Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM), **il a été validé par le collège d'experts**. Ce périmètre remonte jusqu'en haut de la rue d'Aubagne et concerne les numéros des immeubles pairs et impairs.

- **la démolition du n°69** : le rapport souligne que « *cette solution a permis d'atteindre les objectifs fixés par le directeur des opérations de secours, afin de reprendre dans les plus brefs délais la recherche de victimes en toute sécurité* ».

- **le diagnostic des réseaux de la rue d'Aubagne** : le collège d'experts a demandé la vérification des réseaux privés existants, afin de s'assurer de leur état général. En effet, « *de nombreuses fuites peuvent engendrer des désordres importants sur les immeubles. Le diagnostic réseau a montré de nombreuses cassures plus ou moins importantes, et donc des infiltrations d'eaux régulières et continues dans le sol* », précise le rapport.

- **le diagnostic bâtementaire** : **Au total, 33 bâtiments ont été minutieusement inspectés** par le bureau d'étude Axiolis et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Toutes ces interventions ont été réalisées avec l'appui d'une équipe de marins-pompiers de Marseille et un représentant des forces de sécurité.

Ces études ont notamment permis à près de 101 personnes évacuées de réintégrer dans les meilleurs délais les immeubles sécurisés.

Par ailleurs, les habitants des immeubles dont les mesures de sécurité n'étaient pas assurées et qui restent en surveillance, ont pu venir récupérer leurs effets personnels. Près de 500 récupérations ont ainsi pu être organisées.

Maîtrise foncière de 7 immeubles de la rue d'Aubagne par la ville de Marseille

Parmi les 33 bâtiments du périmètre de la rue d'Aubagne examinés par les experts, dix ont été notifiés d'un arrêté de péril grave et imminent.

Par conséquent, la ville de Marseille a pris la décision de maîtriser 7 d'entre eux, compris entre le numéro 71 et le numéro 83 de la rue d'Aubagne, afin de les rénover si possible, ou de les déconstruire en fonction des diagnostics des experts. Ces bâtiments présentent des pathologies trop importantes pour être laissés à la responsabilité de propriétaires privés. Ils ne pourront donc plus jamais être habités en l'état.

« Notre objectif, à long terme, est de concevoir un nouveau projet urbanistique pour la rue d'Aubagne qui s'inscrira pleinement dans l'esprit et l'environnement du quartier et intégrera de nombreux logements sociaux », a ainsi affirmé Jean-Claude GAUDIN à l'issue de son entretien avec les experts. « Ces immeubles ne présentant pas de risque immédiat d'effondrement, nous prendrons le temps nécessaire afin de réaliser une opération de maîtrise foncière et d'urbanisme en réalisant des procédures à l'amiable et, si nécessaire, des expropriations dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). »



*Le Maire a reçu, dans son bureau, le collège d'experts.
Crédit : Ville de Marseille*